

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 13 MAI 2025 – DE 20 H 01 À 21 H 41  
au 2<sup>e</sup> étage à la Route des Monts 14**

<b>PRÉSIDENCE</b>	Monsieur Marc-Antoine PITTEL
<b>VICE-PRÉSIDENCE</b>	Madame Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
<b>BUREAU</b>	Monsieur Dominique MAGLI (Le Centre), scrutateur suppléant Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
<b>PRÉSENTS</b>	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Thomas BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Michel HORNER (UDC) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dylan SAVARY (PLR) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).
<b>VACANT</b>	(PLR)
<b>EXCUSÉS</b>	Messieurs Christophe BIERI (UDC) et Christian UNGERSBÖCK (Le Centre).
<b>TOTAL</b>	<b>27 présents – 1 siège vacant, 2 excusés, soit une majorité absolue de 14.</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Bertrand HUGUENOT – Monsieur Pascal KAEMPFEN – Monsieur Louis PITTEL – Monsieur Wolfram SCHUWEY.
<b>EXCUSÉ</b>	-
<b>SECRÉTAIRE</b>	Madame Diana SAUTEUR
<b>RÉDACTEUR DU PV</b>	Monsieur Gilles LIARD
<b>HUISSIER</b>	Monsieur Grégory OBERSON

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

À 20.01 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du mardi 13 mai 2025.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

*Tout d'abord, je vous prie d'excuser les absences de Messieurs Christian Uengersböck (Le Centre) et Christophe Bieri (UDC). Proclamé élu le 10 février dernier par le Conseil communal en qualité de premier vienne-ensuite de la liste PLR à la succession de Monsieur Pascal Kaempfen, élu au Conseil communal le 9 février 2025, Monsieur Julien Grand doit encore être assermenté par la Préfecture de la Gruyère. Cette formalité est prévue cet été, au retour de Monsieur Grand, actuellement à l'étranger pour des motifs professionnels. Raison pour laquelle il est fait mention d'un siège vacant.*

*Je reviens sur les absences de Messieurs Uengersböck (Le Centre) et Bieri (UDC). Tous deux ont été nommés scrutateurs au début de la présente législature, lors de la séance de constitution du 4 mai 2021. Au cours de cette même séance, Messieurs Dominique Magli (Le Centre) et moi-même (UDC) avions été nommés scrutateurs suppléants. Monsieur Magli remplacera donc Monsieur Uengersböck pour le compte du groupe Le Centre, tandis que le poste de l'UDC de Monsieur Christophe Bieri restera vacant ce soir, étant donné que je ne puis coiffer simultanément les casquettes de président et de scrutateur. Les scrutateurs fonctionneront donc exceptionnellement à trois, au lieu de quatre, au cours de cette séance du 13 mai 2025.*

*Cela étant précisé, je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Monsieur Grégory Oberson, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement en faveur de notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.*

*Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.*

*En préambule à cette séance, je souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir à notre nouveau membre et collègue : Monsieur Dylan Savary, qui remplace Monsieur Bertrand Huguenot, Conseiller communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

*A toutes et à tous, je souhaite une excellente séance.*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 24 avril 2025 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 24 avril 2025.*

*Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.*

*Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1<sup>er</sup> rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur qui va procéder à l'appel nominal. »

## APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

<b>membres présents</b>	<b>27</b>
<b>membres excusés</b>	<b>2</b>
<b>siège vacant</b>	<b>1</b>
<b>majorité absolue</b>	<b>14</b>

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 25 avril 2025 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 24 avril 2025. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 14 avril 2025. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune, dans le bulletin communal « Le Riazois » et il a également été affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024 – approbation
2. Comptes 2024
  - 2.1. Comptes et rapport de gestion – présentation
  - 2.2. Comptes et rapport de gestion – approbation
3. Élection du/de la Président-e du Conseil général

## CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

4. Élection du/de la Vice-président-e du Conseil général
5. Élection d'un membre au sein de la commission de l'énergie et du développement durable
6. Composition du Conseil général : dérogation à l'alinéa 1 de l'article 27 de la Loi sur les communes – approbation
7. Postulat de Monsieur Frédéric Blanc et de Madame Stéphanie Klaus « Pollution de la Sionge » – décision de transmission au Conseil communal
8. Postulat de Mesdames Stéphanie Klaus et Céline Ruffieux-Morel « Cohésion sociale, quid des bénéficiaires de l'aide sociale à Riaz ? » – décision de transmission au Conseil communal
9. Rapport sur l'activité des commissions
10. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelle aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

### VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'ordre du jour tel que proposé.**

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

### 1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024. Il remercie Madame Diana Sauteur pour sa coordination et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel, Monsieur le Président le soumet au vote.

### VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024.**

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024 est accepté. Il remercie ses auteurs.

## 2 COMPTES 2024

## 2.1. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Monsieur le Président transmet la parole à Madame la Syndique, en charge des finances. Elle s'exprimera au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Madame la Syndique, Catherine Beaud, intervient ainsi :

« *Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre les comptes inhérents à l'exercice comptable 2024. Ces comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, les 3 et 4 mars 2025.*

*Comme relevé dans le rapport de gestion, le budget 2024 prévoyait un déficit de CHF 473'145.00 pour un total des charges, dépassant pour la première fois 12 millions de francs, soit CHF 12'235'945.00.*

*Or, il s'avère que cette marque n'a pas été dépassée. Le total des charges atteint CHF 11'898'304.66 pour un total des revenus de CHF 12'262'462.05. Ce qui dégage un bénéfice de CHF 364'157.39.*

*Cependant, nous pouvons déjà mettre en lumière les éléments prépondérants qui expliquent cet écart de près de CHF 850'000.00 entre le budget et les comptes 2024, soit :*

- *Une augmentation des revenus fiscaux de près de 2.10% (CHF 173'473.25), avec notamment les impôts sur les mutations qui progressent de CHF 497'703.90 en raison des premières ventes du projet de Champy ;*
- *Des charges de transfert (charges liées) moindres que le budget (- CHF 210'680.61) ;*
- *Des indemnités perçues pour du personnel en congé maternité et en arrêt maladie ou accident ;*
- *Une gestion très stricte des charges de résultats ;*
- *Des économies sur certaines dépenses budgétisées, mais non réalisées.*

*Ce bénéfice 2024 inclut le produit de la dissolution de la réserve du patrimoine administratif pour un montant de CHF 416'462.00 (3<sup>e</sup> année sur 10).*

*Alors que les recettes fiscales des impôts structurels pour l'année 2023 n'étaient inférieures que de CHF 36'553.45 (-0.55%) par rapport aux montants budgétisés, pour 2024, cet écart se creuse de nouveau avec des recettes inférieures de CHF 180'000.00 (-2.60%) par rapport au budget. Cette différence s'explique notamment par une progression moindre qu'annoncée par le Service cantonal des contributions entre la statistique fiscale 2021, qui était la base pour le budget 2024, et la statistique fiscale 2022, qui est la référence pour les comptes 2024. En outre, pour les impôts sur le revenu des personnes physiques et pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales, notre estimation de 2023 était légèrement surévaluée, d'où une correction dans les comptes 2024.*

*Au niveau des impôts conjoncturels, et comme mentionné précédemment, une forte progression est enregistrée sur les impôts sur les mutations ainsi que sur les impôts sur les successions et les donations. Les autres impôts enregistrent une baisse par rapport au budget. Toutefois, un montant important sera comptabilisé sous 2025 pour les impôts sur les gains immobiliers et plus-value après la vente des parcelles de Champy à la société Pole SA.*

*Comme déjà précisé lors de la présentation des derniers budgets, une estimation des montants à percevoir pour le projet Champy-Sud est très difficile, étant donné que nous ne connaissons pas les termes ni les conditions des contrats de vente ainsi que les dates des stipulations.*

*Dans le rapport de gestion 2024 qui vous a été remis, vous trouvez les éléments qui complètent les comptes annuels tels que :*

- *le tableau des flux de trésorerie 2024,*
- *l'annexe aux comptes avec l'état du capital propre, les tableaux des provisions, des participations, des immobilisations, les engagements hors bilan ainsi que les indicateurs financiers comparés avec les années 2022 et 2023.*

*Enfin, comme ces dernières années, nous vous informons que la planification financière vous sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil général, agendée le mardi 7 octobre 2025.*

*Concernant les commentaires aux comptes qui vont suivre, je vous informe que nous les avons préparés en mettant en évidence uniquement les comptes qui présentaient des écarts importants avec le budget 2024. »*

Monsieur le Président remercie Madame Beaud pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président demande quand même si quelqu'un en souhaite le renvoi.

Personne ne se manifeste. Monsieur le Président invite à passer à la présentation de détail qui se fera en trois volets, à savoir le compte de résultats, le compte des investissements et le bilan. La discussion générale sur les comptes 2024 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2024.

## 2.2. COMPTE ET RAPPORT DE GESTION – PRÉSENTATION

Tel que précisé par Madame la Syndique, Monsieur le Président rappelle que seuls les comptes ayant des dépassements ou des différences importantes seront lus par le Conseil communal, à qui il passe la parole.

Les membres de l'Exécutif dissèquent les postes comptables.

Madame la Syndique intervient de la sorte :

### 0. AMINISTRATION

#### Chapitre 01 Légitimatif et exécutif

##### 0110.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions

*Les jetons de présence pour le Conseil général sont inférieurs au budget car seules trois séances se sont déroulées au lieu des quatre prévues.*

##### 0110.3130.01 Frais de port et de publication

*Les frais de port pour les élections fédérales de novembre 2023 n'avaient pas été provisionnés en 2023 et sont donc à charge de l'exercice 2024. A charge également, les frais de publications pour l'élection complémentaire au Conseil Communal de Monsieur Huguenot.*

##### 0120.3000.00 Traitement et jetons du Conseil communal

*Les vacations du Conseil communal ont été inférieures au budget.*

Chapitre 02

Services généraux

**0210.3130.00 Frais de rappels et de poursuite**

*Les frais de rappel et de poursuite sont inférieurs au budget, grâce au suivi très strict du contentieux.*

**0220.3118.00 Informatique logiciels et licences**

*Diverses mises à jour de logiciels ont été prises en charge dans la maintenance annuelle ou n'ont pas été nécessaires, d'où une charge très inférieure au budget.*

**0220.3130.02 Frais administratifs**

*Les envois postaux ont augmenté en raison notamment des activités en relation avec les commissions communales (repas multiculturel, activités seniors\*). En outre, les frais de port de décembre 2023 n'avaient pas été provisionnés.*

**0220.3132.00 Honoraires externes**

*Il s'agit d'honoraires d'avocats pour divers dossiers de constructions et d'aménagement, notamment Champy-Sud et la Rue Michel-Corpataux.*

**0220.4260.00 Remboursement de tiers et d'assurances**

*Il s'agit d'allocations perçues pour perte de gain en cas de maternité et de maladie.*

Monsieur Pascal Kaempfen dispense ces propos :

Chapitre 0291

Domaines et parchets

**0291.3142.00 Frais d'entretien des ouvrages**

*Les travaux de captages d'eau de Neyruz ont été réalisés, mais les coûts ont été moindres que budgétisés.*

**1. ORDRE PUBLIC**

Monsieur Wolfram Schuwey s'exprime de la sorte :

Chapitre 11

Sécurité publique

**1110.4240.00 Produits concept de stationnement**

*La mise en place du concept de stationnement n'a été effective qu'en fin d'année 2024. Par conséquent, aucun produit n'a été encaissé.*

Madame Anne Favre-Morand intervient à son tour :

Chapitre 14

Questions juridiques

**1400.3612.00 Participation frais de curatelles et état civil**

*Les traitements du personnel du service sont inférieurs au budget, des montants de perte de gain ont également été touchés pour ce personnel. De plus, les montants encaissés auprès des pupilles avec des avoirs ont été plus importants que le budget.*

Monsieur Pascal Kaempfen relève :

**Chapitre 15**

**Service du feu**

**1500.3612.02 Versement du produit de la taxe au Secours Sud Fribourgeois**

*Avec le nouveau règlement du Secours Sud Fribourgeois, moins de personnes ont été taxées.*

Madame Anne Favre-Morand enchaîne :

**2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

**Chapitre 21 Scolarité obligatoire**

**2120.3612.00 Location des salles de sport au CO de Riaz**

*Il s'agit d'une différence entre le budget et la facturation sur le nombre de périodes et le nombre de semaines. Le budget a été calculé sur 14 heures/semaine x 38 semaines à CHF 85.00/heure. Finalement, l'utilisation a été de 16 heures/semaine x 37 semaines à CHF 85.00/heure.*

**Chapitre 217**

**Bâtiments scolaires**

**2170.3110.00 Machines et mobilier**

*Douze pupitres supplémentaires ainsi que 24 chaises ont dû être acquis en raison de l'augmentation du nombre d'élèves et de la répartition des classes.*

**2170.3136.00 Honoraires et prestations de services**

*Le nettoyage des vitres des Monts 4 et 14 a été effectué par le service de conciergerie. D'où une économie substantielle. De plus, l'étude pour le concept de cour d'école n'a pas été réalisée.*

**2170.3144.00 et 01 Entretien – rénovation aux Monts 4 et 14**

*Divers travaux ont été entrepris après le sinistre de grêle de juin 2021. Des travaux de réfection de parquets ont également été réalisés aux Monts 14. Ils étaient dus à deux sinistres causés par le chauffage et une fuite du lave-vaisselle.*

*Ces frais ont été quasiment couverts par des participations de l'ÉCAB et de notre assurance All Risk. Ces montants ont été comptabilisés dans le compte 2170.4260.00.*

*Un set micro-serre-tête a été acquis pour les Monts 14. Cet achat n'avait pas été inscrit au budget.*

**Chapitre 218**

**Accueil extra-scolaire (AES)**

**2180.3052.00 Cotisations patronales caisse de pension**

*Les cotisations LPP pour le personnel ont augmenté car une collaboratrice est nouvellement soumise.*

**2180.4631.00 Subventions cantonales acquises**

*Des subventions complémentaires nous ont été versées par le Service de l'enfance et de la jeunesse pour la création de places à l'Accueil extrascolaire.*

**Chapitre 219**

**Scolarité obligatoire non mentionnée ailleurs**

**2195.3010.00 Salaires coachs et patrouilleurs scolaires**

*Un coach supplémentaire ainsi qu'un patrouilleur pour le passage devant l'ancienne poste ont été engagés.*

### 3. CULTURE ET LOISIRS

#### Chapitre 34

#### Sports et loisirs

##### **3420.3140.00 Aménagement et entretien**

*Après le rapport du Bureau de Prévention des Accidents, des mesures urgentes ont dû être mises en place pour la sécurisation et la mise en conformité du Chemin des écoliers.*

### 4. SANTÉ

Monsieur Pascal Kaempfen dispense ces précisions :

#### Chapitre 42

#### Soins ambulatoires

##### **4220.4260.00 Participation de tiers**

*Le Secours Sud Fribourgeois nous a versé un excédent concernant le secteur des ambulances.*

Madame Anne Favre-Morand reprend la parole :

### 5. PRÉVOYANCE SOCIALE

#### Chapitre 54

#### Famille et Jeunesse

##### **5461.3636.00 Subventions aux crèches**

*L'augmentation des barèmes d'Option Gruyère ainsi que l'évolution fiscale des parents font progresser fortement ce chapitre.*

#### Chapitre 57

#### Aide sociale et domaine de l'asile

##### **5790.3170.00 Mesures des commissions**

*Les activités seniors<sup>+</sup> sont très appréciées et très courues, d'où le dépassement pour ce chapitre. Toutefois, cette augmentation est compensée par la participation financière des aînés à certaines activités (fondue, sortie annuelle). Ces participations sont comptabilisées dans le compte 5790.4260.00. Finalement, le budget est respecté.*

##### **5790.3637.00 Subventions versées à des tiers**

*Le nombre de bénéficiaires d'une remise de cotisations AVS est en forte augmentation, d'où le dépassement enregistré. Cette remise ne peut être accordée que dans des cas de rigueur avérés, si l'existence économique du requérant est extrêmement compromise et si le paiement du montant minimal pose de grosses difficultés. Il y a cas de rigueur si la personne assurée touche l'aide sociale.*

Monsieur Bertrand Huguenot intervient à son tour :

### 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

#### Chapitre 61

#### Circulation routière

##### **6150.3130.00 Honoraires et prestations de tiers**

*Divers projets (Ruelle du Châtelet, concept éclairage public, zone 30 km/h de la Route des Monts, du Sentier St-Michel) n'ont pas débuté ou ont été reportés.*



## 8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Monsieur Pascal Kaempfen précise :

**Chapitre 81** **Agriculture**

**8120.3130.00 Honoraires et prestations de tiers**

*Ce montant, non budgétisé, correspond aux frais de fonctionnement du syndicat AF Les Angles pour la période 2015-2024. Cette facture ne nous a été adressée qu'au début de l'année 2025.*

Monsieur Louis Pittet précise :

**Chapitre 84** **Tourisme**

**8400.4260.00 Boulement activités Société de développement Bulle et environs**

*La Société de développement de Bulle et environs a été dissoute en 2024. Ce montant représente notre part.*

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

Madame la Syndique poursuit :

**Chapitre 91** **Impôts**

**9100.3180.00 Réévaluation de créances**

*Ce montant correspond à l'ajustement de la provision sur les débiteurs et les débiteurs impôts.*

**Chapitre 96** **Administration de la fortune et de la dette**

**9610.3499.00 Bonification d'intérêts sur impôts**

*La modification des taux rémunératoires entre 2023 et 2024 (base État de Fribourg) provoque cette différence par rapport au budget. Le taux est passé de 1% à 3.75%.*

Monsieur Pascal Kaempfen relève :

**9630.4430.00 Loyers Route de la Gruyère 56**

*Le loyer a été adapté avec une nouvelle répartition des charges d'immeuble.*

Madame la Syndique enchaîne :

*Concernant le chapitre 9 « Finances et impôts », les informations ont déjà été commentées dans ma présentation générale.*

*Les autres chapitres non commentés par mes collègues n'amènent pas de commentaires particuliers.*

Récapitulation du compte de résultats 2024 :

Total des produits	CHF	12'262'462.05
Total des charges	CHF	11'898'304.66
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	364'157.39

*Vous pouvez voir à l'écran la répartition des charges par chapitre avec plus du tiers qui est dévolu au chapitre de la formation avec 36.65%, suivi par la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire avec*

13.78%, la prévoyance sociale avec 11.92% suivie de la santé à 11.36%, des transports et communications à 10.31%, de l'administration à 9.51%. Les autres chapitres se situent en dessous de 3%.

Les revenus 2024 se montent à CHF 12'262'462.05. Près de 80% de ces revenus constituent bien évidemment le chapitre « Finances et Impôts ».

En détail, le total de ces revenus est constitué de revenus fiscaux à hauteur de 68.89%, représentant un montant de CHF 8'447'473.25, de taxes et redevances à 15.16%, de revenus de transfert à 8.21%, de revenus extraordinaires à 3.40% et le solde de revenus financiers et de prélèvement sur les fonds et les financements spéciaux.

Le tableau du bas vous présente le détail des revenus fiscaux avec près de 80% de revenus des personnes physiques.

## COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2024

Les investissements réalisés en 2024 sont détaillés dans le rapport de gestion. Quant aux investissements non réalisés, ils sont reportés sur les années futures et sont suivis par le biais de la planification du service technique.

### Récapitulation des comptes des investissements 2024

Total des dépenses	CHF	1'503'896.37
Total des recettes	CHF	804'689.40
Excédent de dépenses	CHF	699'206.97

Encore quelques mots sur le bilan.

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2024 se monte à CHF 43'026'163.39.

Vous voyez à l'écran la répartition de l'actif qui se compose à 69% de patrimoine administratif et à 31% de patrimoine financier. Le patrimoine administratif est destiné à l'accomplissement des tâches publiques, tandis que le patrimoine financier est à la libre disposition de la collectivité.

Voici la composition détaillée du patrimoine financier. Les immobilisations corporelles composées du terrain Zone Centre et du bâtiment de l'ancienne Banque Raiffeisen à la Rue de la Gruyère 56 représentent 38%, les actifs de régularisation (transitoires) 37%, les liquidités 3%. Le poste « Crédits » avec un solde négatif est dû aux comptes débiteurs impôts dans lesquels sont comptabilisés tous les acomptes d'impôts facturés.

Le patrimoine administratif est, quant à lui, composé à près de 99% des immobilisations corporelles.

Vous voyez maintenant la répartition du passif qui est composé à 51.16% de capitaux de tiers et à 48.84% de capital propre.

En détail, le passif est composé à 47% des engagements financiers à long terme (emprunts et subventions d'investissements), à 32% des résultats annuels cumulés, à 9% des financements spéciaux correspondant aux ex-réserves relatives aux chapitres « Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées » auxquels s'ajoute désormais la gestion des déchets, à 7% de la réserve liée au retraitement MCH2, à 4% des engagements courants, à 1% des passifs de régularisation et à 0.23% des fonds enregistrés sous capital propre.

Dans le rapport de gestion, vous trouvez le compte de résultats MCH2 à trois niveaux.

*Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat opérationnel se composant du résultat provenant des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par le résultat structurel et par le résultat provenant de financements.*

*Le deuxième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de souligner que ces opérations extraordinaires sont rares et qu'elles résultent généralement d'activités que la collectivité ne pouvait déterminer. La dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif est dans ce niveau.*

*Le résultat total, soit le troisième niveau, est l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire. Il vient modifier le capital propre.*

*Vous trouvez également le tableau des flux de trésorerie.*

*Je tiens à relever deux points réjouissants qui émanent de ce tableau. Premièrement, les activités d'exploitation font ressortir un flux positif (bénéfice) de CHF 1'197'377.88. Ce flux nous a permis de financer nos activités d'investissement sans emprunter ni diminuer notre dette de CHF 256'818.79.*

*Pour conclure, encore quelques informations sur les indicateurs financiers présentés dans l'annexe aux comptes.*

*Je vous rappelle, une nouvelle fois, qu'il y a lieu d'analyser ces indicateurs avec la plus grande prudence et d'éviter les comparaisons avec d'autres communes. En effet, les éléments pris en compte dans la réévaluation des patrimoines administratifs et financiers n'ont pas été considérés de la même manière dans chaque commune. Ils peuvent donc fortement influencer ces indicateurs.*

*Vous pouvez voir à l'écran la comparaison entre les indicateurs 2022, 2023 et 2024. Je n'ai pas de commentaire particulier. Pour l'instant, ils sont assez stables. Toutefois, et comme déjà précisé l'année dernière, les futurs investissements ainsi que les perspectives, tant au niveau des recettes fiscales que des charges liées cantonales et aux associations intercommunales, impacteront fortement ces indicateurs dans les années à venir.*

*Pour conclure, vous avez toutes et tous en votre possession le rapport de révision des comptes 2024 dûment approuvés et trouvés conformes par la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique ainsi que les autres membres de l'Exécutif. Il passe ensuite la parole à Madame Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

*« Conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 15 avril 2025, afin de se prononcer sur les comptes 2024.*

*Etaient également présents à cette séance : Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, Madame Sabine Guillet, Vice-syndique, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, Madame Diana Sauteur, secrétaire communale.*

*Le rapport de gestion, particulièrement complet, offre une vue d'ensemble riche en informations sur la situation de notre Commune. Nous tenons à féliciter et remercier toutes les personnes ayant contribué à sa rédaction.*

*Les membres de la commission ont pris connaissance du rapport ainsi que des comptes annuels. Des échanges ont eu lieu avec les responsables des postes financiers, afin d'éclaircir certains écarts et obtenir des précisions supplémentaires jugées nécessaires.*

*Pour l'année 2024, un bénéfice de CHF 364'157.39 a été enregistré, contrastant avec un budget prévisionnel déficitaire de CHF 473'145.00.*

*Ce résultat intègre la dissolution de la réserve de réévaluation de CHF 416'462.00 (3<sup>e</sup> année sur une totalité de 10 ans).*

*Comme mentionné dans les documents du Conseil communal, ce bénéfice s'explique en grande partie par les revenus générés par les droits de mutation liés au développement du quartier de Champy-Sud. Les principaux écarts entre les comptes et le budget ayant été détaillés dans le rapport de gestion, nous n'allons pas reprendre ces points.*

*Nous relevons que le tableau de flux de liquidités est bon et que les ratios montrent une légère amélioration par rapport à 2023.*

*Toutefois, face à une augmentation constante des charges, il demeure essentiel de maintenir une gestion rigoureuse et prudente des finances communales.*

*Les investissements réalisés en 2024 affichent un excédent de charges de CHF 699'209.97.*

*Conformément à la demande du Conseil général, les investissements votés et en cours vont être poursuivis. Mais, à court terme, aucun autre investissement d'envergure n'est prévu.*

*La commission financière remercie chaleureusement toutes les personnes présentes pour leurs réponses et leur disponibilité ainsi que pour leurs compétences et leur professionnalisme.*

*A l'unanimité des personnes présentes, la commission financière préavise positivement les comptes 2024. »*

## **2.2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION – APPROBATION**

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion sur les comptes de résultats et des investissements 2024.

Monsieur Michel Horner, porte-parole du groupe UDC, tient le discours suivant :

*« Le groupe UDC félicite le Conseil communal pour la bonne tenue des comptes. On constate qu'il est toutefois très difficile de maintenir un budget équilibré, tant les charges liées sont importantes et en constante progression. Nous vous remercions également pour les informations très détaillées qui figurent dans le document 'Rapport de gestion 2024' et nous voterons positivement les comptes présentés. Merci. »*

Pour le compte du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet se fend d'une analogie avec des séries TV :

*« Imaginez notre Conseil général comme une série télévisée à succès, un savant mélange entre Game of Thrones, Madam Secretary et The Office.*

*Nous en sommes à la saison 4 de notre saga du Conseil général. Une saison qui, comme dans L'Art du crime, commence toujours par un moment tendu : le fameux épisode 'Budget', où l'on nous annonce, avec des airs graves, des déficits dramatiques. Suspense, frissons et, comme dans Joséphine, ange gardien, on*

*finit toujours par retomber sur nos pieds avec un épisode final ‘ Comptes ‘ qui, miraculeusement, se clôt sur un bénéfice. Un vrai retournement final à la Lost.*

*La saison 5 s'annonce déjà pleine de rebondissements, digne de Game of Thrones : des alliances improbables entre partis, des stratégies qui s'élaborent en coulisses, des ambitions qui montent en flèche. Qui remportera le trône du Conseil communal ? Qui sortira grandi, et qui sera éliminé dans l'épisode des élections ? Mais, cela, c'est pour cet automne. Restons concentrés sur cette saison 4. Certes, les ingrédients peuvent sembler familiers. Les charges, ces antagonistes fidèles, restent sous contrôle, jouant leur rôle avec discipline, sous la houlette d'un réalisateur méticuleux : le Conseil communal. Ici, pas d'impro, le script est verrouillé.*

*En revanche, du côté des produits (les gentils de notre saga), on sent une montée en puissance. Et la vedette inattendue de cette saison, notre Bobby Ewing à nous (le revenant de Dallas), ce sont les droits de mutation. Ce personnage secondaire devenu star, qu'on n'attendait pas, mais qui sauve l'intrigue à chaque fois. Depuis le pilote de cette série budgétaire, chaque saison a vu un acteur différent sortir du lot pour nous amener au fameux dénouement positif. Est-ce que cela tiendra pour la prochaine saison ? Et surtout, pour la nouvelle série qui s'annonce en mai 2026 ? Nouveau casting, nouveaux acteurs. On a hâte de voir la nouvelle version de notre série.*

*En attendant, comme dans toute bonne série américaine, le bien (les produits) finit toujours par triompher du mal (les charges). Et, même si le scénario est un peu réchauffé, il continue de tenir en haleine.*

*Le groupe Le Centre remercie le réalisateur Conseil communal, les protagonistes employés pour leur parfaite maîtrise du budget et pour le travail accompli durant cette année 2024. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet pour ses mots.

Monsieur Thomas Bosson (groupe PLR) dispense, à son tour, les propos suivants :

*« Le groupe PLR s'est montré satisfait à la lecture du Rapport de gestion. Nous apprécions que les budgets soient tenus et espérons que la situation actuelle durera le plus longtemps possible grâce aux efforts fournis par le Conseil communal, année après année. Nous remercions les auteurs de ce rapport très complet ainsi que le Conseil communal, notre caissier, Monsieur Olivier Bonte, et l'administration communale pour la parfaite tenue des comptes et la présentation de ce soir. Le PLR s'apprête à valider les comptes 2024, tels que présentés. »*

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc déclare :

*« Les chiffres ne mentent pas, mais le diable se cache dans les détails. Ainsi pourrait-on commenter les comptes 2024. Malgré le résultat positif de l'exercice écoulé, nous retenons qu'il a fallu une vigilance accrue tout au long de l'année pour en arriver là et un coup de pouce du destin qui ne se répétera pas chaque année. Malgré le climat actuel, nous aimerais également souligner l'engagement du Conseil communal envers les Riazois qui ont pu garder leurs acquis dans la cohésion sociale, chez les seniors comme chez les jeunes, des domaines qui nous sont chers. Reste à espérer que les nouvelles qui sont arrivées dernièrement de Fribourg ne viennent pas balayer tout ce travail d'un revers de la main. Nous aimerais également remercier toutes les personnes ayant travaillé à l'élaboration du dossier et à la tenue des comptes durant cette année.*

*Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s va également approuver ces comptes. »*

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Monsieur Blanc.

Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique prend bonne note des interventions des groupes et adresse ces propos :

*« Je vais remercier tous les groupes pour leur intervention et leur soutien à ces comptes 2024. Je remercie particulièrement le groupe Le Centre pour ses propos teintés d'images cinématographiques qui nous ont fait beaucoup rire. Merci à tous. »*

Monsieur le Président adresse sa gratitude à Madame la Syndique pour ses propos, avant de soumettre les comptes 2024 au vote.

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, les comptes, le rapport de gestion et le boucllement 2024.**

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la commission financière, l'administration et le Conseil communal. Il entame ensuite le point 3 de l'ordre du jour.

**3 ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Monsieur le Président invite l'assemblée à élire le/la Président/e du Conseil général pour la prochaine période, soit celle de 2025-2026.

Il rappelle le tournus des présidences durant la législature 2021-2026, adopté par les chefs de groupe avant la séance constitutive du 4 mai 2021 :

2021-2022	groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
2022-2023	groupe PLR
2023-2024	groupe Le Centre
2024-2025	groupe UDC
2025-2026	groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s

En outre, conformément à l'art. 46 al. 1<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, il informe que si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aussi, conformément au tournus instauré, donne-t-il la parole au groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc présente la candidature de Madame Isabelle Monney-Savary, actuelle vice-présidente :

*« Pour le poste de présidente au Conseil général, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s propose, sans surprise, Madame Isabelle Monney-Savary, actuelle vice-présidente. Un poste dont elle a déjà pu avoir un avant-goût lors de la séance du 8 octobre de l'année passée. Elle aura la tâche de clore cette législature et pourra se targuer d'avoir été la seule représentante féminine à ce poste lors de ce quinquennat. D'ores et déjà un grand merci à elle pour son engagement en faveur de la Commune de Riaz. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Blanc pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée Monsieur le Président déclare que, conformément à l'art. 46 al. 1<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes,

***Madame Isabelle Monney-Savary est élue à la présidence  
du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2026.***

Monsieur le Président poursuit en ces termes :

*« Madame Monney-Savary, je vous félicite chaleureusement pour cette élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction durant votre année présidentielle. Nous avons le plaisir de vous remettre un cadeau. »*

*[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un bouquet de fleurs.]*

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Madame Isabelle Monney-Savary pour son discours.

Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

*C'est avec un très grand plaisir que j'accueille cette élection à la présidence de notre Légitif et je vous remercie pour votre confiance. C'est également avec émotion et honneur que je prends la parole devant vous aujourd'hui, à l'aube de ce nouveau mandat qui nous engage tous au service de notre communauté.*

*Chapeauter une assemblée, une expérience que j'ai eu l'occasion de vivre brièvement l'an passé et que je me réjouis de réitérer.*

*En préambule, je tiens à adresser mes plus vives félicitations à Marc-Antoine Pittet pour la parfaite tenue des séances du Conseil général et du Bureau ainsi que pour son engagement constant pour notre village de Riaz et sa communauté. Je lui souhaite encore beaucoup de satisfactions pour la suite de son mandat au Conseil général et, je n'en doute pas, dans ceux à venir.*

*Depuis 21 ans, j'ai la chance de vivre à Riaz qui est devenu mon foyer, un lieu où j'ai pu voir grandir mes trois enfants dans un cadre doté d'infrastructures solides et adaptées à nos besoins (qu'il s'agisse d'éducation, de sport ou de culture) et dans un environnement proche de la nature. Cette expérience personnelle renforce ma conviction que notre action doit toujours viser à préserver et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.*

*Ce cadre de vie précieux, je souhaite, comme vous, le préserver et l'enrichir. En tant que Conseillers généraux, nous sommes les relais idéaux puisque nous endossons le rôle de courroie de transmission, si vous me permettez l'expression, entre nos concitoyens et les décisions qui façonnent notre quotidien. Nos concitoyens dont nous devons toujours rester à l'écoute, afin que leurs attentes et leurs préoccupations soient pleinement entendues et prises en compte. C'est dans cette écoute attentive que réside la force de notre démocratie locale.*

*Pour mon année de présidence, je ne nourris pas de grosses ambitions. Mon souhait est simple : maintenir la bonne cohésion sociale de notre environnement, dans lequel chacun se sent respecté, soutenu et impliqué. Dans cette optique, je m'engage à participer activement à plusieurs séances des six commissions communales qui œuvrent pour le bien de notre localité et de ses habitants, afin de mieux cerner les défis et enjeux auxquels nous devons faire face ensemble.*

*Je me réjouis d'échanger avec vous, de collaborer avec vous, chers collègues du Conseil général, ainsi qu'avec les membres de notre Exécutif et le personnel communal, autant de personnes que je tiens à remercier pour leur engagement.*

*Je vous réitère ma gratitude pour cette élection et c'est avec plaisir que je partagerai avec vous le verre de l'amitié au terme de cette séance. »*

Monsieur le Président remercie Madame Monney-Savary pour son allocution.

#### **4 ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL**

---

Monsieur le Président invite ensuite à procéder à l'élection du/de la Vice-Président/e du Conseil général pour la période 2025-2026. Selon le tournus adopté par les chefs de groupe, la vice-présidence revient au groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Madame Amélie Gapany présente la candidature de Monsieur Thomas Bosson :

*« Au nom du groupe PLR, je vous présente la candidature de Monsieur Thomas Bosson pour le poste de Vice-président du Conseil général. Membre de la commission financière pour cette législature, Monsieur Bosson est également impliqué dans notre Commune à titre professionnel en tant qu'enseignant à l'école primaire. Il est, par ailleurs, un membre très investi au comité du cercle PLR de Riaz ainsi qu'à la commission bourgeoisie. Il s'implique, en outre, régulièrement comme bénévole dans les manifestations régionales. Nous sommes ravis de proposer sa candidature et le remercions d'avance pour son engagement en faveur de notre belle Commune. »*

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée et, conformément à l'art. 46 al. 1<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, il proclame que

***Monsieur Thomas Bosson est élu à la vice-présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2026.***

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Monsieur Bosson et lui souhaite également beaucoup de satisfaction au cours de son année de vice-présidence, avant la remise d'un présent.

*[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet une bouteille.]*

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point 5 de l'ordre du jour.

#### **5 ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

Monsieur le Président indique que, après l'élection de Monsieur Pascal Kaempfen au Conseil communal, le 9 février 2025, un membre doit compléter la commission de l'énergie et du développement durable. Son élection doit être ratifiée par le Légitif.

Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Julien Grand, Conseiller général élu, mais pas encore assermenté, comme indiqué en début de séance. En outre, après la démission avec effet au 31 mars 2025 de Monsieur Francis Dupré, de cette même commission de l'énergie et du développement durable, le Bureau

du Conseil général a décidé de ne repourvoir ce poste, étant donné la proximité de la fin de la législature et le peu de dossiers en cours et de séances planifiées. Ladite commission fonctionnera avec six membres jusqu'au terme de cette législature 2021-2026.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président procède à l'élection de Monsieur Julien Grand à la commission de l'énergie et du développement durable et à la réduction de ladite commission à six membres jusqu'au terme de la législature 2021-2026.

**VOTE**

**Le Conseil général accepte par 26 voix et 1 abstention la nomination de Monsieur Julien Grand à la commission de l'énergie et du développement durable et la réduction de ladite commission à six membres jusqu'au terme de la législature 2021-2026.**

Monsieur le Président proclame Monsieur Julien Grand, membre de la commission de l'énergie et du développement durable pour la durée de la législature, et la réduction de ladite commission à six membres jusqu'au terme de cette législature 2021-2026.

*[Applaudissements]*

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point 6 de l'ordre du jour.

**6 COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL : DÉROGATION À L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI SUR LES COMMUNES – APPROBATION**

Monsieur le Président enchaîne en relevant que, selon l'article 27 de la Loi sur les communes, la Commune de Riaz se situe dans la fourchette où elle peut revendiquer 50 membres au Conseil général (nombre dévolu aux communes de plus de 2500 habitants). La Commune recensait 2925 âmes, le 24 avril dernier. Sur cette base, elle peut compter 50 membres au sein de son Légitif. Cependant, en dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent prévoir le nombre de conseillers généraux qui doit se situer entre 30 et 80 membres. En cas d'approbation, cette dérogation reste valable pour les législatures suivantes, jusqu'à une éventuelle initiative (article 27, alinéa 3 de la Loi sur les communes). Il ajoute que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance, dans la documentation, du message mentionnant l'avis du Bureau du Conseil général sur ce point.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet au vote la dérogation à l'alinéa 1 de l'article 27 sur la Loi sur les communes et le maintien de 30 membres au sein du Légitif.

**VOTE**

**Le Conseil général accepte par 25 voix et 2 abstentions la dérogation à l'alinéa 1 de l'article 27 sur la Loi sur les communes. Il maintient le nombre de membres du Légitif à 30.**

Monsieur le Président constate le maintien du nombre de 30 membres au Conseil général. Il passe au point 7 de l'ordre du jour.

**POSTULAT DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BLANC ET DE MADAME STÉPHANIE KLAUS  
« POLLUTION DE LA SIONGE » - DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

---

Monsieur le Président avance ces propos :

*« Comme vous avez pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré recevable, quant à sa qualification formelle, le postulat de Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus. Le Bureau a, par conséquent, émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. »*

Il passe ensuite la parole à l'auteur du postulat, Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s).

Monsieur Frédéric Blanc argumente de la sorte :

*« Ici, pas de budget demandé, mais surtout une exploration. Une exploration des bras de levier que le Conseil communal pourrait avoir à sa disposition dans la protection du cours d'eau principal de Riaz.*

*Oui, la Sionge en a besoin. En novembre 2024, La Gruyère titrait 'La Sionge de nouveau polluée' ou encore 'La Sionge a perdu en qualité', le 17 octobre dernier.*

*Nous ne parlons pas ici de la mousse qui se forme avec le pollen, mais bien de produits non désirables dans un cours d'eau, voire dangereux pour la faune et la flore. Nombreux sont les habitants profitant de ces berges qui s'interrogent à ce sujet. Et, en tant qu'élus, nous devons être leur porte-parole. Les dépositaires vous demandent donc que ce postulat soit transmis à l'échelon supérieur pour répondre à ces interrogations. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Blanc pour son intervention et passe la parole à Monsieur Pascal Kaempfen qui souhaite exposer la position du Conseil communal à ce sujet.

Monsieur Pascal Kaempfen déclare :

*« Pour le Conseil communal, la bonne santé de la Sionge est une préoccupation. Nous avons pris langue avec le Service de l'environnement de l'Etat de Fribourg, et plus particulièrement Madame Folly. Ce service de l'environnement émet un monitoring tous les cinq ans sur les cours d'eau du canton. Celui-ci donne toutes les indications qui sont en lien avec le degré de pollution. S'agissant de la Sionge, Madame Folly nous a rassurés : la rivière est en bon état. Il n'y a pas grand-chose que la Commune de Riaz puisse faire en matière de surveillance de pollution, vu que c'est l'État qui gère les cours d'eau. En revanche, les interventions peuvent se faire en amont. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Kaempfen pour sa déclaration, avant d'ouvrir la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus.

Pour le compte du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet avance :

*« Bien que le Conseil communal ait peu d'influence sur la gestion des eaux et particulièrement sur la rivière la Sionge, le groupe Le Centre laisse le libre vote pour la transmission de ce postulat. »*

Au nom du groupe PLR, Monsieur Thomas Bosson annonce son soutien à ce postulat :

*« Je tenais à remercier Monsieur Frédéric Blanc, coauteur de ce postulat, pour sa disponibilité et son argumentaire transmis avant notre séance de groupe. Séance au cours de laquelle nos Conseillers généraux*

*ont pris le temps d'examiner les arguments de ce postulat et ceux du Conseil communal. Il en résulte que nous soutiendrons la transmission de ce postulat, ce soir. »*

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus « Pollution de la Sionge ».

**VOTE**

**Le Conseil général accepte par 25 voix et 2 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus « Pollution de la Sionge ».**

Monsieur le Président aborde ensuite le point 8 de l'ordre du jour.

**8 POSTULAT DE MESDAMES STÉPHANIE KLAUS ET CÉLINE RUFFIEUX-MOREL  
« COHÉSION SOCIALE, QUID DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE À RIAZ ? » -  
DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président indique que chaque membre du Légitif a pu en prendre connaissance dans la documentation de séance, le Bureau du Conseil général a déclaré irrecevable, quant à sa qualification formelle, le postulat de Mesdames Stéphanie Klaus et Céline-Ruffieux-Morel. En effet, l'outil utilisé – en l'occurrence le postulat – ne se révèle pas adapté à la nature de la demande formulée. Selon l'article 94 du règlement du Conseil général, le postulat a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Or, dans le cas présent, le problème soulevé n'est pas suffisamment ciblé ni structuré, ce qui rendra son étude difficile par le Conseil communal.

En outre, le texte contient plusieurs interrogations ouvertes qui relèvent davantage d'une interpellation ou de simples questions écrites que d'un postulat à proprement parler. Aussi, le Bureau du Conseil général estime-t-il que la demande formulée ne correspond pas aux critères formels d'un postulat. Raison pour laquelle il a émis un préavis défavorable pour la transmission du postulat au Conseil communal.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à l'auteure du postulat.

Madame Stéphanie Klaus annonce le retrait de son postulat en ces termes :

*« Vu la décision du Bureau du Conseil général, Madame Céline Ruffieux-Morel et moi avons décidé de retirer ce postulat. »*

Monsieur le Président remercie Madame Klaus pour son intervention et prend acte du retrait du postulat de Mesdames Klaus et Ruffieux-Morel. Il passe la parole à Madame Anne Favre-Morand qui souhaite donner la position du Conseil communal à ce sujet.

Madame Anne Favre-Morand avance ces propos :

*« Il me plaît à relever les efforts importants fournis par le Conseil communal et les commissions du Conseil général au niveau de la cohésion sociale et les diverses actions menées notamment par la commission senior, la commission culture, sport et générations, Fritime et l'Espace senior. »*

Monsieur le Président remercie Madame Favre-Morand pour ses paroles, avant d'ouvrir la discussion générale sur la décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Stéphanie Klaus et Céline Ruffieux-Morel.

La parole n'étant pas demandée. Et bien que celui-ci ait été retiré, Monsieur le Président soumet tout de même au vote la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Stéphanie Klaus et Céline Ruffieux-Morel « Cohésion sociale, quid des bénéficiaires de l'aide sociale à Riaz ? ».

**VOTE**

**Le Conseil général refuse par 25 voix et 2 abstentions la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Stéphanie Klaus et Céline Ruffieux-Morel « Cohésion sociale, quid des bénéficiaires de l'aide sociale à Riaz ? ».**

Monsieur le Président enchaîne avec le point 9 de l'ordre du jour.

**9 RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS**

Monsieur le Président rappelle que, en 2023, le Bureau du Conseil général avait décidé de donner aux commissions du Conseil général la possibilité de faire un bilan sur leurs activités. Bien que ces rapports soient publiés dans le Rapport annuel de gestion 2024, aux pages 77 à 83, il invite à écouter les rapports des présidents, présidentes, rapporteurs et rapporteuses des commissions financière, de l'aménagement, des naturalisations, de la culture, du sport et des générations, de l'énergie et du développement durable ainsi que celui de la commission senior<sup>+</sup>.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Amélie Gapany, Présidente de la commission financière.

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany émet la synthèse suivante :

*« La commission financière s'est réunie à trois reprises en 2024 pour analyser les comptes 2023, le budget 2025 et des demandes de crédits d'engagement en cours d'année.*

*En 2024, elle a traité les sujets suivants :  
22 mai 2024 (6 présents, Monsieur Mauron n'avait pas encore été nommé.)*

*Séance des comptes 2023 en vue de la séance du Conseil général du 14 mai 2024*

*La commission financière a étudié les comptes 2023 et demandé des compléments d'information sur les postes relevant des écarts par rapport au budget ou aux comptes de l'année antérieure.*

*Elle a soulevé la gestion très stricte des charges et des budgets tenus rigoureusement, ce qui a permis à notre Commune de terminer l'année dans le positif.*

*La commission financière a également discuté de deux crédits d'investissements : la mise en conformité du bâtiment scolaire ainsi que le remplacement des conduites d'eau potable au secteur des Monts.*

*3 septembre 2024 (6 présents)*

*Séance afin de discuter des points à l'ordre du jour en vue de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024*

*La commission financière s'est prononcée sur les trois crédits d'investissements suivants :*

- Mise en séparatif des secteurs Perrausa, Roulema et Ondine,*
- Mise en séparatif du secteur Champ Jordan,*
- Remplacement d'un véhicule de voirie.*

12 novembre 2024 (6 présents)

Séance sur le budget 2025 en vue de la séance du Conseil général du 10 décembre 2024

Des discussions ont été lancées sur les possibilités d'économie, malgré le peu de marge de manœuvre liée aux charges liées.

*La commission financière a pu constater que toutes les dépenses ont été prévues de manière très stricte. Elle a remercié toutes les personnes qui ont collaboré à l'établissement de ce budget. »*

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son résumé et l'implication des membres de sa commission. Il transmet ensuite le témoin à Monsieur Dominique Magli, Président de la commission d'aménagement.

Au nom de la commission d'aménagement, Monsieur Dominique Magli s'exprime en ces termes :

*« La commission d'aménagement s'est réunie trois fois en 2024.*

*Elle a été consultée sur les sujets suivants :*

- Zone 30 km/h de Saletta réalisation,*
- Valorisation multimodale de la Route de la Sionge et de la Rue de la Léchère (Bulle),*
- Valorisation de la traversée de localité (ValTraLoc) Lot 4a,*
- Révision du Plan d'aménagement local finalité,*
- Mise en conformité du bâtiment de la Route des Monts 14,*
- Remplacement des conduites d'eau potable sur les Monts,*
- Mise en séparatif du secteur Perrausa,*
- Rue Michel-Corpataux, exécution des travaux,*
- Règlement sur le stationnement,*
- Réfection du Chemin du Milieu,*
- Valorisation multimodale de la Route de la Sionge,*
- Sentier de l'Ondine,*
- Rénovation du Chalet-Neuf,*
- Aménagement du quartier de Champy-Sud.*

*Monsieur Eric Magnin a suivi le projet de la valorisation multimodale de la Route de la Sionge (3 séances).*

*Monsieur Dominique Magli a été impliqué dans le projet ValTraLoc avec les services de l'État de Fribourg.*

*Pour l'année 2025, des sujets importants reviendront sur la table :*

- Suite du projet ValTraLoc et du lot 4a,*
- Valorisation multimodale de la Route de la Sionge et de la Rue de la Léchère (Bulle),*
- Diverses mises en zone 30 km/h,*
- Finalisation de la mise en application du règlement sur le stationnement,*
- Réalisation du Sentier de l'Ondine, finalisation ».*

Monsieur le Président adresse sa gratitude à Monsieur Magli pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission, avant de passer la parole à Madame Céline Ruffieux-Morel, Présidente de la commission des naturalisations.

Au nom de la commission des naturalisations, Madame Céline Ruffieux-Morel s'exprime en ces termes :

*« La commission des naturalisations s'est réunie à quatre reprises en 2024.*

*Elle a traité quatre dossiers de demande de naturalisation, concernant dix personnes. La commission fonctionne selon les besoins liés à la procédure de demandes de naturalisation. Les dossiers demandent une analyse préalable et de discernement des pièces transmises par la Commune et le Service de l'état civil et des naturalisations. La commission se réunit ensuite pour la préparation de l'entretien. La réception des demandeurs est toujours un moment fort. Les entretiens se décomposent en quatre phases : préparation, entretien lui-même, puis analyse et rédaction du rapport. Muni du préavis de la commission, ce rapport est ensuite soumis au Conseil communal.*

*Parallèlement, la commission des naturalisations s'est impliquée dans le Repas multiculturel qui a eu lieu le 2 juin 2024. Deux de ses membres composent le comité d'organisation, et chacun a œuvré le jour-même, en collaborant à la logistique dans la mesure de ses possibilités. La commission s'investira tout autant pour la quatrième édition, prévue le 15 juin 2025. »*

Monsieur le Président remercie Madame Ruffieux-Morel pour son rapport. Sa gratitude va également aux membres de sa commission. Il donne ensuite la parole à Monsieur Grégoire Quartenoud, Président de la commission de la culture, du sport et des générations.

Au nom de la commission de la culture, des sports et des générations, Monsieur Grégoire Quartenoud tient ce langage :

*« La commission de la culture, du sport et des générations (CCSG) s'est réunie quatre fois en 2024. Une séance extraordinaire s'est tenue pour l'organisation de l'événement 'Patinoire itinérante'.*

*Depuis la dissolution de l'Association « Vie à Riaz », en automne 2024, la commission a repris la main sur certaines de ses activités : l'organisation d'expositions et la remise sur pied de l'action 'vide-greniers'. Il reste un fonds important que la commission pourra utiliser pour financer des événements, selon la convention signée avec la défunte association.*

*La mise en valeur de l'Espace Libellule a aussi été abordée. Plusieurs idées ont été mentionnées, dans le but d'encourager la population à investir ce lieu pour en faire un réel lieu de rencontres.*

*Il a été question de la coordination avec l'Intersociété. La place laissée vacante par Madame Joséphine Uldry n'a pas été remplacée. Monsieur David Bovigny est donc désormais le seul représentant de notre commission. Des réflexions seront menées pour assurer le maintien des activités de l'Intersociété, notamment pour les lotos.*

*En 2024, deux articles ont été publiés dans Le Riazois. Le premier a recueilli les points de vue de Guillaume Gumi et de feu Roger Pasquier sur le Giron des Musiques gruériennes de Riaz. Le second a relaté la vie et les œuvres de Philippe Renevey, le ferronnier d'art, auteur de la sculpture Libellule placée au centre du nouvel espace du même nom.*

*Pour sa 3<sup>e</sup> édition, le repas multiculturel a rencontré un nouveau succès, grâce une bonne collaboration entre la commission des naturalisations et la CCSG. Cette organisation continue de plaire, raison pour laquelle elle sera reconduite le 15 juin 2025.*

*Des ateliers intergénérationnels autour de la Bénichon ont été organisés, avec des classes primaires et des dames retraitées de Riaz. Appréciée par tout le monde, l'expérience se poursuivra en 2025, sous une forme légèrement différente.*

*La balade historique, qui s'est tenue le 19 octobre 2024, a connu une belle affluence, avec 34 participants. La prochaine édition se tiendra le 18 octobre 2025. Il sera proposé aux citoyens de contribuer aux échanges, en partageant leurs propres souvenirs et anecdotes sur Riaz.*

*Les Fenêtres de l'Avent ont connu un franc succès en 2024. Il siéra néanmoins de songer à une stratégie pour encourager de nouveaux foyers à s'investir dans cette action. Ce sont souvent les mêmes personnes qui s'engagent. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Quartenoud pour le retour de sa commission. Il passe ensuite le flambeau à Madame Stéphanie Klaus, nouvelle Présidente de la commission de l'énergie et du développement durable.

Au nom de la commission de l'énergie et du développement durable, Madame Stéphanie Klaus s'exprime en ces termes :

*« La commission de l'énergie et du développement durable (CEDD) s'est réunie trois fois entre le 22 février et le 16 décembre en 2024. Après les démissions de Messieurs Michel Pochon et de Romain Glasson, la CEDD a accueilli deux nouveaux membres en 2024 : Madame Catherine Mauron, Conseillère générale, et Monsieur Lucien Jaquet, membre libre.*

*Concernant les projets en lien avec le portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises, la commission a travaillé sur les éléments suivants :*

- *Récupération des eaux de pluie : un article de sensibilisation a été publié dans Le Riazois. La CEDD réfléchit si la proposition d'une subvention est envisageable.*
- *Promotion des produits locaux : un deuxième article mettant en lumière une entreprise locale a été inséré dans le bulletin communal de mai 2025.*
- *Arbres fruitiers et potagers urbains : les plantations ont été réalisées, la Commune prend en charge l'entretien. La CEDD demande un suivi annuel.*
- *Autoconsommation énergétique : soucieuse d'optimiser l'énergie solaire locale, la CEDD réfléchit à la possibilité de création de communautés d'autoconsommation.*

*Dans les autres points, relevons :*

- *Label Cité de l'énergie : le renouvellement de la certification aura lieu en 2026. La préparation des travaux démarra prochainement.*
- *La CEDD a élaboré un cahier des charges pour son organisation.*
- *Relevons enfin un petit bémol : l'annulation de l'opération « Coup de balai » en 2025, en raison de l'insuffisance de participants lors de l'édition 2024. »*

Monsieur le Président remercie Madame Klaus pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission. Il donne enfin la parole à Madame Cindy Murith, Vice-présidente et rapporteuse de la commission senior<sup>+</sup>.

Au nom de la commission senior<sup>+</sup>, Madame Cindy Murith s'exprime ainsi :

*« L'année 2024 a été particulièrement riche en initiatives et en rencontres pour la commission senior<sup>+</sup>. Grâce à une commission dynamique et à l'engagement précieux de nos bénévoles – sans qui rien ne serait possible –, nous avons pu proposer un large éventail d'activités à nos aînés : des visites en EMS, des cours de yoga, des marches, de la pétanque, des sorties à vélo électrique, des ateliers créatifs et nature, des soirées fondue ainsi que des projets intergénérationnels organisés avec l'Accueil extrascolaire.*

## CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Depuis avril 2024, l'Espace senior, à la Rue Hubert-Charles, est devenu un lieu de rencontres régulières, favorisant le lien social et le bien-être de nos seniors.

*Je tiens à souligner que la commission senior+ est en perpétuel mouvement, toujours à l'écoute des besoins des seniors et porteuse de nouvelles idées. »*

Monsieur le Président remercie Madame Murith pour son bilan et le travail effectué par la commission senior+, avant d'ouvrir la discussion générale sur le bilan des commissions.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président aborde donc le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

10 DIVERS

A l'amorce des divers, Monsieur le Président rappelle les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.



Initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la séance de réserve est annulée, faute de matière.

Pour la suite des divers, Monsieur le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

### **PROPOSITION**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.

Personne n'intervient.

## POSTUIJAT

Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) et Madame Isabelle Monney-Savary (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) déposent un postulat sur le Plan de prévoyance LPP en faveur du personnel communal.

Monsieur Jacques Pollet le présente sous cette forme :

« Actuellement, les employés de notre Commune sont affiliés à la caisse de prévoyance, selon le plan de base correspondant au minimum légal.

Or, les prestations sociales jouent aujourd’hui un rôle croissant dans le choix d’un emploi. Dans ce contexte, nous avons la chance de pouvoir compter sur un personnel compétent et formé au sein de notre administration.

*Afin de valoriser son travail, de renforcer sa fidélisation et de témoigner notre reconnaissance pour son implication, nous sollicitons le Conseil communal pour examiner la possibilité d'améliorer les conditions de*

*prévoyance, en mettant en place un plan plus avantageux. Une telle révision permettrait également de réduire les inégalités touchant les collaborateurs à temps partiel.*

*Par ailleurs, proposer un plan de prévoyance attractif contribue à renforcer l'image de marque de l'employeur, à motiver les équipes et à pérenniser les compétences au sein de notre Commune, sans que cela engendre des coûts trop élevés. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Pollet et Madame Isabelle Monney-Savary pour leur postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau du Conseil général et porté à un prochain ordre du jour du Conseil général.

Monsieur Michel Horner (UDC) dépose, à son tour, un postulat sur l'exploitation forestière. Il le présente en ces termes :

*« Avant le 13 décembre 2016, soit, avant notre participation à la Corporation forestière Berra-Gibloux, la Commune de Riaz gérait ses forêts avec l'appui d'un forestier. Régulièrement, des mises de bois avaient lieu sur place et la vente de nos arbres rapportait parfois plusieurs dizaines de milliers de francs à la Commune.*

*Or, depuis la mise en place et la participation à la Corporation forestière, il semblerait que nous n'ayons plus touché beaucoup d'argent sur la vente des bois de nos forêts (CHF 9100.00 en 2022). Ces dernières, bien entretenues avec de magnifiques arbres, ne nécessitent pas de gros travaux de débardage, tout étant presque à portée de camion.*

*En outre, il semble que ladite Corporation, qui doit encore certainement obtenir des subsides, engrangerait de substantiels bénéfices, même après avoir investi des sommes dans des véhicules et engins divers.*

*Pour permettre l'exploitation de nos forêts, la Commune doit entretenir ses chemins forestiers, lesquels ne sont que très peu usés, voire détruits par les promeneurs, mais par les engins de débardage forestier et les camions de transport de bois.*

#### *Demande*

*Nous aimerais avoir un résumé comparatif du rendement de nos forêts avant et après l'adhésion à la corporation, ainsi qu'un comparatif avec les autres communes adhérentes à la corporation, puis que le Conseil communal, suivant les montants, soumette une proposition au Conseil général.*

*A minima, nous trouverions judicieux que la corporation participe ou prenne en charge la création et l'entretien des chemins forestiers, nécessaires à l'exploitation de nos forêts. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Michel Horner pour son postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau du Conseil général et porté à un prochain ordre du jour du Conseil général.

De son côté, Madame Sophie Moura (PLR) dépose un postulat demandant l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une supérette à Riaz :

*« Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la faisabilité de l'implantation d'une supérette à Riaz avec, comme objectif, d'offrir aux habitants de Riaz un commerce alimentaire de proximité complémentaire à l'offre existante, qui réponde aux besoins des habitants, qui renforce la qualité de vie, favorise les échanges sociaux et contribue au dynamisme de notre village.*

*La Commune de Riaz dispose d'un tissu social dynamique et d'une population en croissance.*

*Les conditions sont réunies pour attirer ou soutenir l'installation d'une supérette.*

*La soussignée demande au Conseil communal :*

- de réaliser une étude de faisabilité incluant les besoins de la population, les partenaires potentiels et les possibilités d'implantation,*
- d'entreprendre des contacts avec des enseignes classiques (Denner, Volg, etc.), susceptibles de s'implanter dans la Commune,*
- d'analyser les modèles économiques et logistiques envisageables (franchise, partenariat public-privé ou investisseurs privés),*
- d'évaluer la viabilité économique et sociale d'un tel projet à moyen et long terme,*
- et, le cas échéant, d'initier ou d'accompagner un projet par une implication directe ou facilitatrice de la Commune.*

*Objectif*

*Offrir à Riaz un commerce alimentaire de proximité, complémentaire à l'offre existante, qui réponde aux besoins des habitants, qui renforce la qualité de vie, favorise les échanges sociaux et contribue au dynamisme de notre village. »*

Monsieur le Président remercie Madame Sophie Moura pour son postulat et prend acte de son dépôt. Il indique que ce postulat sera examiné par le Bureau du Conseil général et porté à un prochain ordre du jour du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe aux résolutions.

## **RÉSOLUTION**

Monsieur le Président annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

## **QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les questions.

Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) demande :

*« La mise en consultation du Plan d'assainissement des finances de l'État devant se terminer à mi-juin, est-ce que le Conseil communal a déjà pu évaluer l'impact sur les finances de la Commune ? On parle de CHF 22 millions de francs pour 2026. »*

Madame la Syndique répond de la sorte :

*« Je m'exprime au nom du Conseil communal. Nous avons juste pris connaissance de ce plan lancé par le Conseil d'Etat. La consultation se terminera à mi-juin. Nous avons encore le temps d'étudier dans le détail les impacts de ce plan d'assainissement, qui prévoit un report de charges sur les communes. Ce plan risque encore de subir quelques adaptations. Il y aura certainement des interventions au Grand Conseil. Nous ne pouvons, pour l'heure, pas en dire davantage sur les conséquences pour les communes. »*

Monsieur Thomas Bosson (PLR) interpelle le Conseil communal sur une éventuelle extension des abris à vélos, trottinettes jouxtant le parc et, si oui, à quel horizon, compte tenu que près de 300 enfants sont scolarisés dans notre village.

Madame Anne Favre-Morand répond de la sorte :

*« Ce sujet sera étudié dans le crédit d'études du futur bâtiment de sport. Merci pour la remarque. On en prend bonne note. »*

Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) intervient à son tour :

*« Dans la gestion des déchets au bord du chemin, le long de la Sionge (La Boquette), il arrive assez souvent que les poubelles débordent durant le week-end. Et elles servent parfois à des fins de poubelles privées avec des bouteilles de produits de nettoyage ou autres. »*

*« Est-ce que le Conseil communal a conscience de ce problème ? A-t-il une stratégie pour diminuer ou supprimer le problème avant la saison des pique-niques sur les places proposées par la Commune ? »*

Monsieur Bertrand Huguenot adresse la réponse suivante :

*« Merci pour la remarque. Pour l'heure, rien n'a été défini clairement en regard de ce problème. On prend note de la remarque. »*

Madame Catherine Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) émet une suggestion :

*« Si l'on agrandit les poubelles, serait-ce possible de les éloigner des bancs ? Ce n'est pas très agréable de s'asseoir sur un banc à proximité d'une poubelle remplie de crottes de chien, les effluves ne sont pas très agréables. Il serait très apprécié d'éloigner ces poubelles à quatre mètres des bancs. »*

Réponse de Monsieur Bertrand Huguenot :

*« Le but n'est pas d'agrandir les poubelles. Les gens en profiteraient pour ajouter leurs propres déchets. Les crottes de chien doivent être placées dans les endroits prévus à cet effet. »*

Madame Catherine Mauron émet la suggestion suivante :

*« Beaucoup de gens l'ignorent. Il faudrait le signaler. »*

Monsieur Bertrand Huguenot conclut ainsi :

*« Nous en prenons note. »*

### **REMARQUES - COMMENTAIRES**

Monsieur le Président questionne le Légitif s'il souhaite émettre une remarque ou un commentaire.

Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) donne l'information suivante :

*« 'Vision Riaz 2050'. Sous l'impulsion du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s de notre Conseil général, des Riazois de nos connaissances ont été invités à une matinée de réflexion sur l'avenir de notre Commune. Sous forme de World café, environ vingt citoyens enthousiastes se sont réunis le 23 novembre 2024 pour*

*exprimer leur vision idéale de notre Commune en 2050, échanger et formuler des idées sur les thématiques du partage, de la cohésion sociale, du logement, de la mobilité et des aménagements.*

*Nous avons réuni, dans un document, une synthèse pour chacun de ces cinq thèmes ainsi que les réponses brutes des participants.*

*Dans l'énergie du printemps, les intéressés se sont rencontrés pour donner suite à cette ' Vision Riaz 2050 ' et plancher sur la concrétisation de l'une ou l'autre des propositions listées.*

*Notre petit groupe a décidé de sortir du giron du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s pour réaliser les projets qui nous tiennent à cœur. Nous nous retrouverons à l'envie et selon nos disponibilités.*

*Toute personne intéressée à recevoir le document de synthèse de la ' Vision Riaz 2050 ' et/ou à rejoindre notre groupe peut s'adresser à nous après l'assemblée. Enfin, toute personne peut s'inspirer librement des idées répertoriées pour les réaliser. »*

Monsieur Thomas Bosson (PLR) se fend des remerciements suivants :

*« Je souhaiterais remercier le Conseil communal, notre caissier communal et notre secrétaire de l'école pour le système de factures mis en place en collaboration avec les TPF pour les sorties scolaires à la bibliothèque. Sachez que c'est une mesure appréciée. Je profite d'avoir la parole pour remercier également mes collègues du Conseil général pour la confiance témoignée lors de mon élection, ce soir, à la vice-présidence. Je vous annonce que je céderai mon titre de chef de groupe à Madame Amélie Gapany pour les séances à venir en cette fin de législature. Je vous remercie de votre attention et au plaisir de partager un verre tout à l'heure. »*

Madame Anne Favre-Morand prend acte des propos de Monsieur Thomas Bosson :

*« Notre administrateur des finances a été remercié ici. Nous transmettrons votre gratitude à la secrétaire de l'école. »*

Monsieur le Président cède le micro à Monsieur Wolfram Schuwey, Conseiller communal, qui dispense quelques précisions sur le règlement communal sur le stationnement.

Monsieur Wolfram Schuwey dévoile les précisions suivantes :

#### ***« Article 30 – Modification***

*Afin de permettre la délégation de compétence pour la verbalisation des infractions de stationnement, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a demandé de compléter l'article 30 du règlement de stationnement avec deux paragraphes, de la sorte :*

*<sup>4</sup> Le Conseil communal est compétent pour percevoir les amendes d'ordre pour les infractions aux dispositions régissant le stationnement à durée limitée, ainsi que pour les autres infractions aux règles de la circulation routière pour lesquelles la compétence d'infliger des amendes d'ordre est déléguée à la commune par le Conseil d'Etat.*

*<sup>4 bis</sup> Les agents communaux préposés à la perception des amendes d'ordre ou les tiers auxquels le Conseil communal, en collaboration avec la Police cantonale, a délégué la perception des amendes d'ordre infligent les amendes d'ordre.*

*Le rajout de ces deux paragraphes ne nécessite qu'une information au Conseil général, étant donné que les reformulations opérées par la Commune ne sont que des précisions juridiques permettant de répondre aux*

*exigences de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, mais qu'elles ne remettent pas en question la volonté du Conseil général, exprimée lors de l'adoption du règlement le 12 décembre 2023, de pouvoir disposer d'une délégation de compétence communale de la part du Conseil d'État pour la perception d'amendes d'ordre.*

*Dans la même ligne : gratuité de la première heure*

*Le but du règlement de stationnement consiste à gérer le stationnement et non à maximiser les recettes. C'est pourquoi, le Conseil communal a décidé d'offrir la première heure de stationnement. En revanche, le tarif des heures suivantes reste inchangé. Cette décision a également été prise après plusieurs remarques de la population. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Schuwey pour ses précisions.

Avant de passer à la conclusion, Monsieur le Président demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur au plus tard jusqu'à demain à midi.

Discours de Monsieur Marc-Antoine Pittet, président sortant :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

*Ce soir marque pour moi la fin d'une belle aventure : celle de mon mandat en tant que président du Conseil général de Riaz. Avant de passer le témoin, je tenais à partager ces quelques mots avec vous.*

*Tout d'abord, je souhaite remercier sincèrement mes collègues du Conseil général pour leur engagement et leur collaboration tout au long de cette année et de cette législature. Travailler avec vous s'est avéré un réel plaisir. Endosser ce rôle de président pendant une année a été une expérience aussi agréable qu'enrichissante. Je relève également la bonne cohésion et la qualité des dialogues entre les groupes.*

*J'ai eu à cœur de participer aux séances des diverses commissions. Ce qui m'a permis de mieux comprendre les enjeux et la diversité des dossiers qui façonnent notre village. Je tiens également à remercier chaleureusement le Conseil communal pour sa collaboration et sa disponibilité tout au long de mon mandat. Nos échanges ont toujours été constructifs et je salue l'engagement de chacun de ses membres. Une mention spéciale va à notre Syndique, Madame Catherine Beaud, pour son écoute, sa vision, sa rigueur et son investissement constant au service de notre Commune. Merci pour ton travail et pour la qualité du dialogue que nous avons entretenue.*

*Mes remerciements s'adressent également à toute l'administration communale pour son excellent travail et son engagement. J'adresse un remerciement tout particulier à Gilles et à notre secrétaire Diana. Diana, ta rigueur, ton professionnalisme et ton soutien ont été une aide précieuse pour mener à bien nos travaux et m'accompagner dans ma tâche. Tu trouves toujours la solution, surtout lorsqu'il s'agit d'un problème informatique. Même je dois avouer que le problème se situait entre la chaise et le clavier. Merci pour ton implication et pour ta disponibilité sans faille. Veuillez accepter ce présent en guise de reconnaissance.*

*Pour les années à venir, il reste bien sûr des défis à relever, des décisions à prendre et des projets à concrétiser. Je suis satisfait de ce que nous avons pu accomplir ensemble. Parmi les dernières réalisations, je citerai, par exemple, la rénovation du Chalet-Neuf. Un projet important pour notre village et ses habitants. Il est essentiel de maintenir et de valoriser ce patrimoine.*

*Il est maintenant temps, pour moi, de passer le flambeau. Chère Isabelle, je te souhaite plein succès dans tes futures responsabilités et dans l'accomplissement de ta mission en tant que première citoyenne de Riaz.*

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

*Nul doute que tu sauras mener les séances d'une main de maître. Tu le sais déjà puisque tu m'as déjà remplacé une fois.*

*Pour conclure, je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour votre engagement au service de notre village. Je vous souhaite à toutes et tous une belle soirée, une bonne fin de législature et bien sûr un très bel été.*

*Merci de votre attention. »*

Madame la Syndique adresse les remerciements de l'Exécutif au président sortant :

*« Au nom du Conseil communal, je souhaite adresser mes remerciements à Monsieur Marc-Antoine Pittet, arrivé, ce soir, au terme de son mandat présidentiel. Je le sais gré d'avoir mené à bien les affaires de notre appareil législatif et d'avoir pris la peine de visiter toutes les commissions durant son mandat. Je profite également de remercier le Conseil général et ses commissions qui se sont pleinement investis dans les projets communaux et régionaux menés à bien ces derniers temps et dans ceux en cours. Je terminerai mon intervention en vous réitérant, Monsieur le Président, toute notre gratitude pour votre engagement en faveur de l'ensemble de notre communauté. »*

*[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique.

Avant de mettre un terme à cette séance, Monsieur le Président passe encore la parole à Monsieur Stéphane Oberson.

Monsieur Stéphane Oberson (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) présente la course pédestre « Trophée de la Sionge », qui vivra sa 3<sup>e</sup> édition, le samedi 28 juin 2025 à Riaz.

Monsieur le Président remercie Monsieur Oberson et lui souhaite bon vent pour son organisation, qui enrichit le patrimoine villageois. Il est 21 h 41 heures. Il clôture la séance du Conseil général du 13 mai 2025 et invite à la collation servie à l'extérieur de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et souhaite une très belle fin de soirée à toutes et à tous.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

La Secrétaire



Diana Sauteur

Le Président



Marc-Antoine Pittet



Le Secrétaire du procès-verbal



Gilles Liard